

Liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue

Maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI), fièvres hémorragiques virales incluant Ébola

La Direction de la vigilance et des maladies infectieuses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) effectue la surveillance accrue des virus émergents chez les voyageurs en provenance de pays où l'on a détecté :

-  un récent cas humain de MRSI d'influenza aviaire (H5N1¹ ou H7N9), de MERS-CoV, de la maladie à virus Ébola (MVE) ou à virus Marburg (MVM) avec transmission interhumaine, une flambée de fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) ou de fièvre de Lassa dans le pays;
-  la présence endémique d'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1 ou H7N9) chez la volaille;
-  la circulation documentée de MERS-CoV chez les dromadaires du pays.

Pays ne faisant plus l'objet d'une surveillance accrue:

- une éclosion d'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1 ou H7N9) chez la volaille.

Cette liste est révisée mensuellement en fonction des modalités et des données issues de la *Veille épidémiologique des maladies respiratoires sévères infectieuses et des fièvres hémorragiques virales incluant Ébola*. Une mise à jour de ces documents est disponible au www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/mrsi. Pour plus d'information sur les zones à risque de la maladie à virus Ebola, consulter le : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/ebola/>.

Mise à jour du 4 septembre 2025				
Pays ² (Région, le cas échéant)	MRSI	Maladie à virus Ébola (MVE) ou Marburg (MVM) ³	Fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) ⁴	Fièvre de Lassa ⁵
Afghanistan				
Arabie saoudite				
Chine et Hong Kong				
Égypte				
Émirats arabes unis				
Indonésie				
Irak				
Jordanie				
Koweït				
Nigéria				
République démocratique du Congo		 (MVE)		

Notes

1. Les pays ayant eu des cas humains dont l'acquisition est suspectée d'être zoonotique (sans transmission interhumaine) ne sont pas ajoutés sur la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue pour un cas humain d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5N1.

2. En cas de forte suspicion d'une MRSI ou de fièvre hémorragique virale chez un voyageur ayant visité un pays ne figurant pas sur la liste des pays nécessitant une surveillance accrue des voyageurs, il est possible de consulter le site santé-voyage mis à jour par l'INSPQ qui documente la circulation de plusieurs maladies d'intérêts selon le pays via le lien suivant : <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/pays>
3. L'infection par le [virus de Marburg](#) est endémique en Afrique centrale et occidentale, notamment au Zimbabwe, au Kenya, en République démocratique du Congo (RDC), en Angola et en Ouganda.
4. Présentement, le [virus de la FHCC](#) est considéré comme endémique ou potentiellement endémique dans environ 50 pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie
5. Le virus de la [fièvre de Lassa](#) est endémique en Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Libéria, Guinée, Nigéria, Ghana, Mali, Sénégal), avec des signalements peu fréquents de cas importés en dehors de la zone endémique.

Modification(s) apportée(s) depuis la dernière mise à jour	
Ajout(s)	Retrait(s)
République démocratique du Congo  (MVE)	Pakistan  (FHCC)